

CDU-230923 (A)

**Tiré à part du procès-verbal de la
réunion du Comité d'audit
CAT-230822**

R : 04-CAT-230822

*« Que le Comité d'audit recommande au Conseil de l'Université l'adoption
du projet des états financiers audités de l'Université de Moncton au
30 avril 2023. »*

Vote : unanime

Proposition au Conseil de l'Université

*« Que le Conseil de l'Université adopte les états financiers audités de
l'Université de Moncton au 30 avril 2023. »*



ÉTATS FINANCIERS
AU 30 AVRIL 2023

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 avril 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 à 3
ÉTATS FINANCIERS :	
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil de l'Université de l'Université de Moncton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Moncton, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2023 ainsi que les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de la situation financière de l'Université de Moncton au 30 avril 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, Canada
Le 23 septembre 2023

Comptables professionnels agréés

ÉTAT DES RÉSULTATS
Exercice clos le 30 avril 2023

	2023	2022
Produits :		
Scolarité		
Temps complet	45 284 940 \$	41 238 799 \$
Temps partiel	4 498 328	3 501 651
Subventions provinciales		
Non restreintes	68 979 861	67 960 456
Restreintes	11 850 984	14 767 341
Subventions fédérales	21 839 214	21 564 183
Services vendus	8 338 526	8 211 442
Revenus de placement (note 3)	5 707 930	3 658 812
Dons	1 594 268	1 713 040
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées (note 4)	6 239 063	6 505 142
Résidences et entreprises	9 251 406	7 865 263
Autres revenus	6 042 905	5 227 726
	189 627 425	182 213 855
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	118 022 110	111 160 676
Frais de déplacements	2 564 954	912 350
Matériel et fournitures	5 667 561	5 028 413
Communications	370 550	325 755
Services publics	5 859 484	5 262 338
Assurances	805 536	612 672
Bourses d'études	9 629 459	9 104 970
Services contractuels	731 959	692 927
Honoraires	4 575 013	4 753 122
Publications et publicités	721 237	581 548
Coût des marchandises vendues	2 072 765	1 586 757
Intérêts sur la dette à long terme	171 671	136 038
Intérêts et frais bancaires	144 939	117 341
Location et entretien d'équipement	2 045 375	1 499 812
Acquisitions des bibliothèques	1 783 955	1 868 103
Mobilier et équipement	586 182	809 448
Améliorations des bâtiments et terrains	5 120 243	4 160 429
Charges liées aux régimes de pension (note 5)	1 326 481	(48 586)
Autres dépenses	3 506 416	2 645 230
Amortissement des immobilisations	8 322 577	8 322 281
	174 028 467	159 531 624
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	15 598 958 \$	22 682 231 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Exercice clos le 30 avril 2023

	2023					2022
	Investi en immobilisations	Reçu à titre de dotations	Affecté, Recherche et Fiducie	Non affecté	Total	Total
Solde au début de l'exercice	34 325 919 \$	104 744 040 \$	27 523 060 \$	(68 889 085) \$	97 703 934 \$	101 767 298 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(2 079 814)	9 954	2 779 262	14 889 556	15 598 958	22 682 231
Apports à titre de dotations reçus	-	1 502 165	-	-	1 502 165	4 018 480
Intérêts capitalisés	-	4 644 494	-	-	4 644 494	6 513 451
Investissement en immobilisations (note 6)	2 500 260	-	-	(2 500 260)	-	-
Virements interfonds et affectations internes (notes 6 et 12)	2 526 941	(3 254)	2 051 067	(4 574 754)	-	78 474
Régimes de pension - réévaluations et autres éléments	-	-	-	857 800	857 800	(37 356 000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>37 273 306 \$</u>	<u>110 897 399 \$</u>	<u>32 353 389 \$</u>	<u>(60 216 743) \$</u>	<u>120 307 351 \$</u>	<u>97 703 934 \$</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 avril 2023

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	27 536 212 \$	61 245 290 \$
Dépôts à terme (note 7)	36 297 523	3 418 821
Comptes à recevoir (note 14)		
Étudiants	1 486 765	1 124 451
Autres	1 637 379	1 300 526
Subventions à recevoir	21 028 262	21 214 094
Stocks	952 283	802 225
Charges payées d'avance	1 985 588	1 788 630
	<u>90 924 012</u>	<u>90 894 037</u>
Placements (note 7)	119 713 351	113 262 621
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>113 870 243</u>	<u>114 022 982</u>
	<u>324 507 606 \$</u>	<u>318 179 640 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Comptes à payer	6 812 076 \$	6 379 837 \$
Salaires et retenues salariales (note 9)	10 492 933	8 954 634
Vacances à payer	6 847 629	6 565 644
Revenus reportés	1 575 723	8 291 491
Portion à court terme de la dette à long terme (note 11)	714 896	597 625
Apports reportés (note 12)	26 969 011	28 789 541
	<u>53 412 268</u>	<u>59 578 772</u>
Dette à long terme (note 11)	6 380 405	5 333 710
Passif au titre des régimes de pension (note 5)	54 769 300	62 582 200
Apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées (note 4)	<u>89 638 282</u>	<u>92 981 024</u>
	<u>204 200 255</u>	<u>220 475 706</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	37 273 306	34 325 919
Reçu à titre de dotations	110 897 399	104 744 040
Affecté	32 353 389	27 523 060
Non affecté	(60 216 743)	(68 889 085)
	<u>120 307 351</u>	<u>97 703 934</u>
	<u>324 507 606 \$</u>	<u>318 179 640 \$</u>
Engagements (note 13)		

Pour le Conseil de l'Université,

Recteur et vice-chancelier

Vice-recteur à l'administration et
aux ressources humaines

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 30 avril 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	15 598 958 \$	22 682 231 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	8 322 577	8 322 281
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées	(6 239 063)	(6 505 142)
Gain à la disposition de placements	(222 297)	(6 885 705)
Variation de la juste valeur des placements	(2 977 363)	9 917 365
Gain à la disposition d'immobilisations	(3 700)	(16 014)
Transfert d'apports reportés afférents en dotation à l'actif net affecté	3 254	-
Transfert d'apport reportés à apports à titre de dotation	6 700	78 474
Versement contre la dette des régimes de pension	(6 955 100)	(8 730 100)
	<u>7 533 966</u>	<u>18 863 390</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement ¹	<u>(40 067 709)</u>	<u>(16 738 063)</u>
	<u>(32 533 743)</u>	<u>2 125 327</u>
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	1 817 601	-
Apports à titre de dotations reçus et intérêts capitalisés	6 136 705	10 531 930
Remboursement de la dette à long terme	(653 635)	(622 465)
Apports en espèces reçus pour financer l'achat d'immobilisations	2 896 321	3 919 069
	<u>10 196 992</u>	<u>13 828 534</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(14 104 142)	(16 567 753)
Dispositions de placements	10 853 071	14 603 590
Acquisitions d'immobilisations	(8 124 957)	(6 138 116)
Produits de disposition d'immobilisations	3 700	16 014
	<u>(11 372 328)</u>	<u>(8 086 265)</u>
Variation de l'encaisse	<u>(33 709 079)</u>	<u>7 867 596</u>
Encaisse au début de l'exercice	<u>61 245 290</u>	<u>53 377 694</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>27 536 212 \$</u></u>	<u><u>61 245 290 \$</u></u>

¹ Les immobilisations incluses dans les comptes à payer totalisent 597 387 \$ en 2023 (552 506 \$ en 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Université de Moncton (l'« Université ») est l'université acadienne de langue française du Nouveau-Brunswick prenant la relève des collèges classiques qui ont contribué à sa création en 1963. L'Université entend être un lieu privilégié de perfectionnement personnel et un instrument de développement culturel, social et économique. Sa vocation est à la fois régionale, nationale et internationale. La mission principale de l'Université est l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et la créativité. Dans sa constitution actuelle, elle regroupe trois campus universitaires situés dans les trois principales régions francophones du Nouveau-Brunswick, soit à Moncton, à Edmundston et à Shippagan. L'Université, constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré exonéré d'impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers sont préparés conformément à la Partie III du Manuel CPA Canada – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui énonce les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les organismes sans but lucratif au Canada. Ces états financiers comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Fonds non affecté

Ce fonds comprend les opérations afférentes à la prestation des services d'enseignement, qui se veut la mission première de l'Université. Les produits incluent principalement les subventions gouvernementales et les produits liés aux droits de scolarité. Les charges incluent majoritairement les coûts de l'enseignement, les services de soutien pédagogique, les dépenses administratives et les frais liés à l'entretien des bâtiments.

Recherche subventionnée

Les produits de ce fonds incluent ceux reçus pour le soutien à la recherche de source extérieure de l'Université obtenue sous forme de subventions ou de contrats. Les charges admissibles identifiées selon les termes retracés aux ententes sont comptabilisées dans ce fonds lorsque les coûts sont engagés.

Fiducie

Les produits de ce fonds comprennent ceux normalement reçus de source extérieure à l'Université qui ne sont pas des revenus destinés à la recherche. Les charges admissibles sont normalement spécifiées dans les ententes conclues avec les organismes ou celles identifiées pour une activité spécifique.

Dotation

Tous les dons reçus à titre de dotation durant l'exercice sont comptabilisés à titre d'augmentation de l'actif net du fonds, de même que les revenus de placements capitalisés. Les dons doivent être conservés à perpétuité. Seuls les revenus de placement équivalents aux charges engagées dans l'exercice aux fins spécifiées dans les ententes avec les donateurs sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice. Le solde des revenus de placement gagnés et non comptabilisés à titre de produits de l'exercice est transféré aux exercices futurs dans les apports reportés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les produits de ce fonds comprennent les subventions restreintes, l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et autres revenus pour fins de dépenses de nature capitale. On entend par « dépenses de nature capitale » les constructions et les rénovations majeures d'immeubles ainsi que les achats de terrains, de mobiliers et d'équipements. Les charges incluent l'amortissement des immobilisations et les dépenses non capitalisées. Les dettes afférentes aux immobilisations sont également incluses dans le fonds des immobilisations.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations les plus importantes sont les périodes d'amortissement des immobilisations, les créances douteuses des comptes à recevoir, la juste valeur marchande des placements et les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer l'engagement des régimes de pension.

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les soldes non dépensés sont comptabilisés comme apports reportés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe dans l'actif net.

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Ces montants sont comptabilisés à titre d'« apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées » et sont amortis et comptabilisés aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de scolarité sont constatés à titre de produits dans la même période au cours de laquelle les cours sont offerts.

Les revenus provenant des services vendus, des résidences et entreprises ainsi que les autres revenus sont constatés lorsqu'un bien est transféré ou un service est rendu et que le montant peut être évalué.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'Université évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ces actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière. Toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent des produits sur les charges dans le poste revenus de placement dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes à payer, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme. Tous les autres instruments financiers sont inscrits au coût amorti.

Les frais de transaction liés à l'acquisition et à la disposition de placements ainsi que les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

- Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières — 20 %, solde dégressif;
- Immeubles — 5 %, solde dégressif;
- Mobiliers et équipements non informatiques — 10 ans, méthode de l'amortissement linéaire; et,
- Équipements informatiques et logiciels — 5 ans, méthode de l'amortissement linéaire.

Les livres de bibliothèque qui sont en circulation ne sont pas capitalisés aux immobilisations, mais ils sont enregistrés à la charge durant l'année qu'ils sont achetés.

Dépréciation des actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, l'Université réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif. La juste valeur de ces actifs est déterminée par les flux monétaires actualisés. Au cours de l'exercice 2023, aucune dépréciation n'a été constituée à cet égard.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Évaluation des stocks

Les stocks pour revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks de fournitures diverses sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Régimes de pension des salariés

L'Université offre à ses employées et employés deux régimes de pension à prestations définies. Le premier est le Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton et le deuxième est le Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton.

Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014) :

- Cotisations régulières de l'employé : La cotisation au régime est établie à 9 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 75 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- Contributions de l'employeur : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participantes et participants à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014) :

- Cotisations régulières : La cotisation au régime est établie à 9,13 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 89 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- Contributions de l'employeur : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participants et participantes à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité, et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

L'Université comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice sont déterminées en fonction des plus récents rapports d'évaluations actuarielles établis aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'Université. La date des plus récentes évaluations actuarielles complètes des régimes de pension établies aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2021, et celles-ci ont été extrapolées au 30 avril 2023.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dans son état de la situation financière à la clôture de l'exercice, l'Université constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, et ajustées de toute provision pour moins-value. Le coût des régimes pour l'exercice est constaté dans les résultats. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes et les réévaluations et autres éléments sont constatés dans l'actif net.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les rendements calculés à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; les incidences des provisions pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; les coûts des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

3. REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les revenus de placement, incluant les variations de la valeur marchande des placements, se présentent comme suit :

	2023	2022
Revenus sur placements :		
Revenus de dividendes et d'intérêts	4 962 166 \$	2 703 818 \$
Gains réalisés	222 297	6 885 705
Gains (pertes) non réalisés	3 059 666	(9 821 113)
Total des revenus (pertes) sur placements au cours de l'exercice	8 244 129	(231 590)
Plus (moins) : amortissement des apports reportés :		
Fonds de recherche	(1 050)	882
Fonds de fiducie	(2 885)	(2 112)
Fonds de dotation	(2 520 652)	3 893 538
Fonds des immobilisations	(11 612)	(1 906)
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	5 707 930 \$	3 658 812 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CAPITALISÉES

Les apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées représentent l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	92 981 024 \$	95 567 097 \$
Plus : apports reçus sous forme d'espèces	2 896 321	3 919 069
Moins : montants amortis dans les résultats	(6 239 063)	(6 505 142)
Solde à la fin de l'exercice	<u>89 638 282 \$</u>	<u>92 981 024 \$</u>

5. RÉGIMES DE PENSION DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes de pension à prestations définies se présentent comme suit :

	2023	2022
Passif au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	(62 582 200) \$	(33 956 300) \$
Versement contre la dette	6 955 100	8 730 100
Réévaluations	857 800	(37 356 000)
	<u>(54 769 300) \$</u>	<u>(62 582 200) \$</u>
Obligations au titre des prestations définies	(429 061 700) \$	(421 336 500) \$
Juste valeur des actifs des régimes	374 292 400	358 754 300
	<u>(54 769 300) \$</u>	<u>(62 582 200) \$</u>
Coût des régimes de pension pour l'exercice		
Coût des services rendus	4 896 600 \$	4 874 200 \$
Coût financier	3 468 300	1 960 300
	<u>8 364 900 \$</u>	<u>6 834 500 \$</u>
Charges liées aux régimes de pension		
Coût des régimes pour l'exercice	8 364 900 \$	6 834 500 \$
Cotisations de l'Université comptabilisées aux salaires et avantages sociaux	(7 038 419)	(6 883 086)
Charges comptabilisées à l'état des résultats	<u>1 326 481 \$</u>	<u>(48 586) \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

6. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, les affectations interfonds ont été les suivantes :

- Des fonds non affectés de 2 500 260 \$ ont été transférés au fonds des immobilisations pour le financement des achats d'immobilisations au montant de 1 846 627 \$ et pour le remboursement de 653 633 \$ sur la dette à long terme.
- Des fonds non affectés de 4 252 822 \$ ont été transférés aux fonds de recherche, de fiducie et d'immobilisations afin de financer les dépenses futures relatives au développement professionnel (688 541 \$), des projets d'investissement en capital et des réparations relatives à certains édifices (2 207 375 \$), des dépenses relatives à des projets spécifiques (1 314 193 \$) et pour d'autres activités de recherche et de fiducie (42 713 \$).
- Des fonds non affectés de 381 889 \$ ont été transférés aux fonds de fiducie (58 889 \$) et d'immobilisations (323 000 \$) afin de combler des soldes déficitaires de l'exercice.
- Des fonds de 59 957 \$ provenant des fonds d'immobilisations (3 700 \$), de recherche (6 291 \$) et de fiducie (49 966 \$) et ont été transférés aux fonds non affectés.
- Des fonds de 3 254 \$ provenant du fonds de dotation ont été transférés aux fonds de fiducie.
- Des fonds de 254 105 \$ provenant des apports reportés afférents en fiducie ont été transférés au fonds de dotation.
- Des fonds de 13 046 \$ provenant du fonds de dotation ont été transférés aux apports reportés afférents en fiducie.
- Des fonds de 513 174 \$ provenant du fonds d'immobilisations ont été transférés aux fonds de recherche (2 668 \$) et de fiducie (510 506 \$).
- Des fonds de 557 579 \$ provenant de fiducie ont été transférés aux fonds d'immobilisations.

7. PLACEMENTS

Le portefeuille de placements se compose des éléments suivants :

	2023	2022
Actions de sociétés cotées en bourse et fonds de placement	93 445 888 \$	87 714 477 \$
Obligations et titres du marché monétaire	23 367 225	22 930 618
Dépôts à terme	2 900 238	2 617 526
	<u>119 713 351 \$</u>	<u>113 262 621 \$</u>
Dépôts à terme échéant au cours du prochain exercice	<u>36 297 523 \$</u>	<u>3 418 821 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	4 137 915 \$	- \$	4 137 915 \$	4 137 915 \$
Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières	13 709 333	11 753 587	1 955 746	2 435 469
Immeubles	230 685 441	138 385 922	92 299 519	94 251 397
Mobilier et équipement non informatique	46 217 046	34 053 243	12 163 803	10 855 816
Équipement informatique	11 082 931	7 995 312	3 087 619	2 179 307
Logiciels	286 167	60 526	225 641	163 078
	<u>306 118 833 \$</u>	<u>192 248 590 \$</u>	<u>113 870 243 \$</u>	<u>114 022 982 \$</u>

9. SALAIRES ET RETENUES SALARIALES

	2023	2022
Salaires à payer	8 014 227 \$	6 925 357 \$
Retenues salariales à payer	2 478 706	2 029 277
	<u>10 492 933 \$</u>	<u>8 954 634 \$</u>

10. EMPRUNT BANCAIRE

L'Université dispose de marges de crédit autorisées totalisant 3 000 000 \$ (soit 0 \$ pour le campus de Moncton, 2 000 000 \$ pour le campus d'Edmundston et 1 000 000 \$ pour le campus de Shippagan), portant intérêt au taux de base commercial de la Caisse populaire acadienne ltée moins 0,15 %. Au 30 avril 2023, ces facilités de crédit sont inutilisées (0 \$ en 2022).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

11. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Campus d'Edmundston, hypothèque 2,88 %, remboursable par versements mensuels de 8 190 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 20 août 2025 (résidence). <i>(Valeur nette comptable : 459 395 \$)</i>	1 359 701 \$	1 417 909 \$
Campus de Shippagan, hypothèque 1,59 %, remboursable par versements mensuels de 9 198 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 15 décembre 2025 (résidence). <i>(Valeur nette comptable : 1 217 569 \$)</i>	796 115	892 996
Campus de Moncton, hypothèque 1,59 %, remboursable par versements mensuels de 26 091 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 15 décembre 2025 (résidence Médard-Collette). <i>(Valeur nette comptable : 3 152 568 \$)</i>	2 258 402	2 533 213
Campus de Moncton, hypothèque 3,12 %, remboursable par versements mensuels de 5 397 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 10 avril 2025 (Pavillon J.-Raymond-Frenette). <i>(Valeur nette comptable : 5 103 596 \$)</i>	78 950	140 210
Campus de Shippagan, hypothèque 3,12 %, remboursable par versements mensuels de 11 205 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 27 avril 2025 (IRZC). <i>(Valeur nette comptable : 2 162 078 \$)</i>	840 586	947 007
Campus de Shippagan, hypothèque 5,51 %, remboursable par versements mensuels de 16 192 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 5 octobre 2032 (Résidence — 188 Boul. JD Gauthier). <i>(Valeur nette comptable : 2 535 862 \$)</i>	1 761 547	-
	7 095 301	5 931 335
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	714 896	597 625
	<u>6 380 405 \$</u>	<u>5 333 710 \$</u>

Les remboursements en capital des emprunts hypothécaires à effectuer durant les cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2024	-	714 896 \$
2025	-	679 886 \$
2026	-	681 618 \$
2027	-	699 700 \$
2028	-	718 435 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX FONDS SPÉCIFIQUES

	2023			2022	
	Affectés, Immobilisations	Affectés, Dotation	Affectés, Recherche et Fiducie	Total	Total
Solde au début de l'exercice	234 206 \$	8 809 432 \$	19 745 903 \$	28 789 541 \$	38 119 041 \$
Revenus gagnés et reportés aux exercices futurs et autres ajustements	105 662	5 738 136	25 371 806	31 215 604	41 782 757
Revenus constatés dans l'exercice et autres ajustements	(151 187)	(3 366 049)	(24 874 404)	(28 391 640)	(44 520 332)
Intérêts capitalisés	-	(4 644 494)	-	(4 644 494)	(6 513 451)
Virements interfonds et affectation d'origine interne	-	(11 651)	11 651	-	(78 474)
Solde à la fin de l'exercice	<u>188 681 \$</u>	<u>6 525 374 \$</u>	<u>20 254 956 \$</u>	<u>26 969 011 \$</u>	<u>28 789 541 \$</u>

13. ENGAGEMENTS

L'Université s'est engagée par des ententes jusqu'en avril 2028 pour la location d'équipements et de locaux, la location de véhicules, des contrats de construction et divers services. Le solde des engagements en vertu de ces ententes s'établit à 3 614 871 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2024	-	1 801 138 \$
2025	-	904 679 \$
2026	-	477 726 \$
2027	-	385 353 \$
2028	-	45 975 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 avril 2023

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Université, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Université à ces divers risques au 30 avril 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Université est exposée à ce risque principalement en regard des comptes à payer, des salaires et retenues salariales, des vacances à payer, de la portion à court terme de la dette à long terme et du passif au titre des régimes de pension.

L'Université gère le risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Université est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne l'encaisse, les dépôts à terme et certains autres placements à taux d'intérêt fixes et variables, ainsi que la dette à long terme à taux d'intérêt fixes, comme le décrit la note 11. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Université à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux variables assujettissent l'Université à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. L'Université gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Risque de change

Certaines encaisses sont libellées en devises. Par conséquent, cette encaisse est exposée aux fluctuations des devises. Au 30 avril 2023, l'encaisse libellée en devises et convertie en dollars canadiens représente 528 308 \$ (550 497 \$ au 30 avril 2022).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux actifs financiers de l'Université assujettis au risque de crédit comprennent l'encaisse et les comptes à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit de l'Université est principalement attribuable à ses comptes à recevoir. Les montants sont présentés dans l'état de la situation financière, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses a fait l'objet d'une estimation par la direction de l'Université en fonction de l'expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle. Afin de réduire le risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent une révision régulière des limites de crédit. La provision pour créances douteuses s'établit à 1 557 944 \$ au 30 avril 2023 (1 329 784 \$ au 30 avril 2022).

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité puisqu'elle est détenue dans des institutions financières jugées reconnues.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des marchés boursiers. L'Université est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en Bourse, dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière. L'Université atténue ce risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement.

La Politique de placement permet la répartition suivante de l'actif du Fonds de dotation :

Classe d'actif	Limite minimale	Cible	Limite maximale
Valeurs à court terme	0,0 %	1,0 %	3,0 %
Titres à revenu fixe :			
canadiens	17,0 %	20,0 %	23,0 %
sans contrainte	7,0 %	10,0 %	13,0 %
Titres de participation :			
canadiens	7,0 %	10,0 %	13,0 %
étrangers (Mondial)	14,0 %	17,0 %	20,0 %
étrangers (Tous pays)	14,0 %	17,0 %	20,0 %
pays émergents	7,0 %	10,0 %	13,0 %
Immobilier canadien (direct)	0,0 %	7,5 %	10,5 %
Infrastructure (direct)	0,0 %	7,5 %	10,5 %

Il est anticipé que les mandats d'immobilier canadien et d'infrastructure seront mis en place graduellement en fonction des appels de capitaux. Les fonds servant à financer les appels de capitaux proviendront des titres à revenu fixe sans contrainte et des titres de participation étrangers, et ce, selon un ratio d'un tiers provenant des titres à revenu fixe sans contrainte et deux tiers provenant des titres de participation étrangers. Lors de cette période de mise en place, des déviations temporaires seront autorisées.